



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Date : 7 décembre 2017

Thème :

PROJET DE COMPTE-RENDU RÉDIGÉ PAR LA DREAL

**Comité de suivi n° 10 « Mesures compensatoires A65 »
Réunion du 23 novembre 2017
DDTM des Landes à Mont-de-Marsan - 9h30**

Étaient présents :

QUINIO Jacques	DREAL Nouvelle-Aquitaine
RUYS Thomas	Cistude Nature
ARTHUR Christian	CSRPN Nouvelle-Aquitaine
CHAMMARD Emilie	CBN Sud-Atlantique
RAFFAULT Didier	A'liénor
HACALA Patrick	AFB 64
SERENA Alain	AFB 40
CROZET Clément	CEN Aquitaine
BENOIT Guillaume	RBC Projet : AMO A'liénor
GENIN Jérôme	CDC Biodiversité
BOYER Pierre	CDC Biodiversité
VOCCIA Marie	CDC Biodiversité
GATELIER Thierry	CD40 – ENS
LÉMONT Frédérique	CD 40 directrice environnement
LAFURIE Hervé	DDTM 40

Ordre du jour :

- 1 Compte-rendu 2016 (DREAL)
- 2 Rapport commission d'enquête sénatoriale (DREAL)
- 3 Bilan d'activité 2016 (CDC Bio)
- 4 Études et suivis 2017 (CDC Bio)
- 5 Gestion 2017 (CDC Bio)
- 6 Site Écrevisses à pattes blanches (CDC Bio)
- 7 Accompagnement PNA Vison/avancement (DREAL/CISTUDE NATURE)
- 8 Plans de gestion zones humides (DDTM 40/A'LIENOR/CDC Bio)
- 9 Compensation État déviation Aire-sur-Adour (DREAL)
- 10 Points divers.

1 – Validation du compte-rendu du comité de suivi 2016

Le compte-rendu n'appelle pas d'observation.

2 – Rapport commission d'enquête sénatoriale

Le projet de l'A65 faisait partie des 4 projets nationaux sélectionnés.

Les documents fournis, les auditions et la visite réalisée ont permis à la commission d'apprécier la mise en œuvre des compensations avec un recul de quelques années.

Globalement pour ces grands projets, il a été souligné la difficulté de mise en œuvre efficace et optimisée des évitements alors que le tracé a été fixé par la DUP.

La recherche du foncier pour les mesures compensatoires est difficile et devrait s'engager dans le cadre d'une démarche territoriale ce qui limiterait également l'émiettement des surfaces retenues à l'efficacité de gestion et de gain pour la biodiversité limités.

3 – Bilans d'activité 2016

CDC Biodiversité présente le compte-rendu de ses activités en 2016. 72 % des actions projetées dans les plans de gestion ont été réalisées. Une part des actions non réalisées est liée à l'état satisfaisant des habitats d'espèces sur l'année. Il n'a donc pas été utile d'engager une partie des interventions prévues.

4 – Études et suivis 2017

Une étude hydraulique a été réalisée afin de définir les modalités techniques de reprofilage de retenues sur le site de la Lande de Pont Long, à destination de la Cistude, en lien avec la commune de Lescar et la Commission Syndicale du Haut Ossau.

Les sites de landes humides de Pachoc-Boulbet, Luxey, Castillon et Hapchot ont aussi été étudiés afin de produire des lignes directrices de reprofilage du réseau hydraulique pour tenter de diminuer les effets du drainage généralisé du site et alentours sur les habitats d'espèces.

La Loutre d'Europe a été détectée sur les linéaires dédiés à cette dette sur le site de Castillon. Sa présence a de nouveau été observée sur un linéaire dédié sur Solférino.

Les comptages de colonie de Chiroptères sur la Douze sont instables.

La Pie-grièche écorcheur n'est toujours pas observée sur les sites dédiés. CDC Biodiversité a réalisé des aménagements destinés à renforcer l'attractivité des sites pour l'espèce qui n'est pour l'instant contactée qu'occasionnellement en période migratoire.

L'Élanion blanc reste bien présent sur la Lande du Pont Long et a de nouveau été contacté en période automnale sur le site du Luy de France où des actions de restauration de l'habitat d'espèce ont été engagées depuis 2012.

Le Fadet des laïches recolonise les landes reboisées à la tarière hydraulique en 2015 et 2016 sur le site de Pachoc-Boulbet.

Les travaux d'amélioration des retenues de la Lande du Pont Long mentionnés plus haut sont destinés à améliorer l'attractivité du site pour la Cistude d'Europe dont la population est très réduite et soumise à de fortes pressions anthropiques sur ce site périurbain, avec notamment une forte problématique de franchissement routier.

L'Écrevisse à pattes blanches a disparu du site du Riumayou, ce que confirme l'AFB. Cf. point n°6 de l'ordre du jour.

La population du Damier de la succise évolue fortement à la hausse avec la réouverture du milieu sur la Douze.

La Cordulie à corps fin est présente sur les linéaires dédiés, mais le régime hydraulique du cours d'eau est limitant pour l'expansion de l'espèce qui se maintient à des effectifs modestes.

Drosera intermedia : la colonisation des dispositifs expérimentaux se poursuit.

Groseillier rouge : l'espèce n'a pas été identifiée sur d'anciennes stations connues, mais une nouvelle station a été identifiée en 2017.

Découverte marquante hors espèces cibles des MC A65 : Une station de Gentiane pneumonanthe (plante hôte de l'Azuré des mouillères) a été découverte sur le site de Castillon. La gestion de la zone sera adaptée en conséquence.

Les rapports de suivi naturalistes 2017 seront fournis en juillet 2018 avec l'ensemble des données actualisées de l'année 2017 accompagnant le rapport d'activité.

5 – Gestion 2017

Les points marquants en 2017 sont les suivants :

- passage de 2,6 ha à 5 ha d'un seul tenant sur le site des Coteaux de Gabas-Pimbo (40) avec la réouverture du milieu au bénéfice du Damier de la succise ;
- début des travaux de reprofilage des retenues de la Lande de Pont Long en lien avec la dette Cistude ; en 2018 seront prévus des travaux en lien avec la compensation zones humides ;
- acquisition de 42 ha de prairies destinées à la dette Damier de la succise, déjà engagées dans le programme par convention ;
- première phase d'entretien des corridors vision-loutre et test de reprofilage d'un fossé destiné à améliorer les conditions d'alimentation des espèces cibles (augmentation de la surface de fraie du Brochet aquitain) ;
- poursuite des éclaircies destinées à réduire la densité de pins sur les sites dédiés à la dette Fadet des laïches ;
- suivi sur Castillon de 27 ha de pinède en régénération naturelle avec ajout de pin à la tarière pour atteindre la densité minimum compatible avec l'état boisé des parcelles au sens du code forestier.

6 – Écrevisses à pattes blanches

La population d'Écrevisses à pattes blanches sur le Riumayou (site complémentaire investigué par CDC Biodiversité) a ,à priori, disparu suite à une pollution agricole. ALIENOR ne peut être tenu pour responsable d'aléas extérieurs totalement hors de maîtrise pour elle.

CDC Biodiversité livrera au premier semestre 2018 le 19^{ème} plan de gestion sur cette espèce sur le site du Riumayou et maintiendra les conventions en cours pour couvrir la dette A65 sur des habitats reconnus favorables au moment de la sécurisation.

CDC Biodiversité arrête les prospections foncières engagées sur de nouveaux bassins. Le risque d'aléas extérieurs sur les sites sécurisés est un point à analyser de façon globale par l'État qui dispose de la compétence de Police de l'environnement.

Un débat a eu lieu sur la suite à donner. Les services de l'État devront se positionner.

Une réunion est à envisager avec la DDTM 64, la fédération de pêche et le conseil départemental 64 pour définir la suite et une action collective sur le bassin versant (PAOT ?).

7 – Mesures d'accompagnement PNA Vison d'Europe

Cistude Nature présente l'état de mise en œuvre des mesures incluses dans la convention signée en juin 2017 en lien avec la reprise du PNA.

8 – Compensation zones humides

A'LIENOR rappelle les surfaces de compensation retenues, 181 ha pour une dette de 130 ha en superposition avec les compensations espèces.

Les mesures de gestion sont en cours.

Une visite de contrôle devrait être organisée en 2018 par l'AFB, la DREAL et la DDTM concernée.

9 – Compensations déviation Aire-sur-Adour

La DREAL et le CD 40, gestionnaire du site, présentent les sites et les mesures en cours. Ces sites résultent d'un engagement de l'État auprès de la Commission Européenne lors de la réalisation de la déviation d'Aire sur Adour construite par l'État et intégrée à l'A65.

Une convention a été passée avec deux éleveurs pour développer le pâturage.

La convention de gestion actuelle prend fin en 2018.

10 – Points divers

RAS.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef du Département Biodiversité
Espèces et Connaissance

Yann de BEAULIEU